

Date publication : 06/01/2026

N° 2025-077

ARRETE
PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE
D'AUXILIAIRE DE SOINS TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE (catégorie C)

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant l'article 44 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu le décret n° 2012-942 du 1^{er} août 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des auxiliaires de soins territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2025-024 du 31 mars 2025 portant ouverture du concours d'accès aux grades d'auxiliaires de soins principal de 2^{ème} classe (catégorie C) session 2025 ;

Considérant qu'il convient de fixer une liste d'aptitude unique pour l'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe comportant les lauréats de la session 2025 du concours d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe inscrits, pour deux premières années, à compter du 19 novembre 2025 et jusqu'au 18 novembre 2027.

Considérant qu'il convient de radier de liste d'aptitude unique les lauréats du concours d'auxiliaire de soins pl de 2^{ème} classe session 2021 dont les quatre années d'inscription arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée :

ARRETE :

Article 1 : INSCRIPTION ET VALIDITE

A compter du 1^{er} janvier 2026, la liste d'aptitude d'accès au grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe est fixée comme ci-dessous et sa limite de validité est fixée au **18 novembre 2027**.

Cette liste comporte **10 lauréats** :

Nom	Prénom
BAUDRY	Vanessa
BESSONNET	Caroline
BOUCARD	Marine
DOSSA	Tiffany
FAIVRE	Charles
MAIDA	Djamil
MOREAU	Alicia
TRICHET	Lea
VERNA	Carole
YELITCHITCH	Emilie

Article 2 : RECRUTEMENT

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Avant tout recrutement d'un lauréat, la collectivité devra s'assurer auprès du Centre de Gestion de la Vendée de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude en sollicitant auprès du service concours une attestation d'inscription sur la liste d'aptitude.

Article 3 : RECOURS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 : EXECUTION

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,

LE PRÉSIDENT,

Eric HERVOUET